

000 de boisseaux de grain employés au Canada, l'an dernier, pour fabriquer des boissons alcooliques qui, aujourd'hui, dans sept provinces sur neuf, sont presque interdites. D'après la statistique de 1915, la quantité de grain utilisée par les brasseurs et les distillateurs a été supérieure à celle de l'an dernier; car, en septembre dernier, le régime de la prohibition est devenu en vigueur dans l'Ontario tout comme il avait reçu son application dans les premiers mois de l'année en d'autres provinces.

A mon avis, la solution du problème est facile. En mars de l'an dernier, le ministre de la Justice (M. Doherty) saisissait la Chambre d'un projet de loi se rattachant à l'importation des boissons alcooliques dans les diverses provinces. Je fis remarquer au Gouvernement qu'il devait faire un pas de plus et que, dans les provinces où le régime de la prohibition est en vigueur, il faudrait révoquer les patentes des brasseurs et des distillateurs. La loi du Revenu de l'intérieur décrète que le ministre peut, d'année en année, révoquer ces patentes. Cela pourrait bien facilement se faire en refusant d'accorder aux brasseurs et aux distillateurs la patente de malteur ou de distillateur dans les sept provinces où le régime de la prohibition est en vigueur. Cette interdiction ne serait pas d'application générale au Canada; mais, j'en suis convaincu, pareille attitude répondrait aux vœux des populations des sept provinces. La Chambre, à mon avis, a droit de demander au Gouvernement de faire connaître son opinion à cet égard.

Pour le gouvernement d'Ontario, la solution de ce problème offre sans doute quelque difficulté. Il suffit de jeter un coup d'œil sur Walkerville (Ontario), doté qu'il est d'énormes distilleries; il suffit de tourner ses regards vers Waterloo, vers l'immense distillerie de Gooderham and Wort à Toronto, pour constater que le Gouvernement ne saurait sans difficulté répondre pour le moment aux vœux de la population.

Onze distilleries et quatre-vingt-quatorze brasseries sont aujourd'hui, je crois, en exploitation dans le Dominion. Ce serait pour le Gouvernement une chose très simple, et à laquelle le peuple s'attend, que de supprimer complètement la consommation du grain qui est utilisé actuellement par ces brasseries et ces distilleries. Il pourrait le faire soit en appliquant la loi actuelle du Revenu de l'intérieur, soit au moyen d'une loi spéciale ou décret du conseil, en l'autorisant de la loi des mesures de guerre. Prenez cette initiative, si vous le désirez, à titre de mesure de guerre, car en ce moment-ci, ce serait certainement une

[M. Guthrie.]

mesure très appropriée, et je suis persuadé que le pays tout entier l'appuierait

M. PROULX: Monsieur l'Orateur, Je sais que certains cultivateurs ont cette année des difficultés à se procurer des grains pour semer leurs terres. L'opinion publique, j'en suis persuadé, approuverait le Gouvernement s'il voulait prendre des mesures pour porter remède à la situation. Si l'on économisait le grain qui entre dans la production de l'alcool, ce serait un moyen de venir en aide aux cultivateurs, car ce grain est certainement gaspillé. A quoi sert au Gouvernement de prêcher l'économie et l'abnégation, s'il n'entreprend rien pour remédier à la situation? Les provinces ont fait quelque chose. Le Gouvernement a fait adopter une loi confirmant la législation des provinces pour essayer de les aider à faire observer la loi. Mais cela ne suffit pas. Nous traversons une crise qui exige de la part des citoyens une certaine mesure d'abnégation et je ne vois pas pourquoi les distillateurs et les brasseurs ne feraient pas de sacrifices comme les autres citoyens. Je suis fortement en faveur de la résolution proposée par mon honorable ami de Wright (M. Devlin).

M. NESBITT (Oxford-nord): J'estime, monsieur l'Orateur que, l'on devrait, pendant la durée de la guerre, tâcher de réduire la quantité de grain utilisée par les distilleries et les brasseries. Le Gouvernement a une occasion de montrer que non seulement il favorise la tempérance, mais qu'il désire aussi que le grain récolté au pays serve à l'alimentation. Avec la connaissance que j'ai du pays, je pense que le Gouvernement, devra avant le prochain hiver, faire tous ses efforts pour garder le grain au pays en vue de l'alimentation, et c'est pourquoi j'appuie avec plaisir cette résolution.

Je demanderai au Gouvernement de s'occuper sérieusement d'arrêter quelque mesure dans ce sens parce que c'est une voie dans laquelle il peut entrer en faisant le moins de mal et le plus de bien possible.

M. TURRIFF: Mon honorable ami de Wright (M. Devlin) a eu parfaitement raison de porter cette question à l'attention du Gouvernement. Je sais que les neuf dixièmes des citoyens que je représente, ici, conservateurs, aussi bien que libéraux, appuieraient et approuveraient le Gouvernement s'il agissait comme l'a suggéré mon honorable ami. Je n'ai pas l'intention de considérer cette mesure comme se rattachant à un degré quelconque à une législation de tempérance.